



**Commentaires du Conseil du patronat du Québec (CPQ) sur
*La planification de l'immigration au Québec pour la période
2017-2019***

- Août 2016 -

Table des matières

Introduction et commentaires généraux	4
Commentaires sur les orientations gouvernementales	5
<i>1. Stabiliser les niveaux d'immigration à 51 000 personnes immigrantes admises pour les deux premières années, puis les augmenter légèrement au cours de la troisième année pour atteindre 52 500 en 2019</i>	5
<i>2. Accroître progressivement la part de l'immigration économique pour atteindre 63 % en fin de période</i>	5
<i>3. Augmenter à au moins 40 % en 2019 la proportion de personnes immigrantes de 18 ans et plus sélectionnées, de la sous-catégorie des travailleurs qualifiés, et ayant un statut de travailleur temporaire au Québec au moment de leur sélection ou d'étudiant étranger</i>	6
<i>4. Fixer à un minimum de 85 % la proportion des adultes de la sous-catégorie des travailleurs qualifiés qui déclarent connaître le français à l'admission</i>	7
<i>5. S'assurer que la proportion des candidates et des candidats sélectionnés dans la sous-catégorie des travailleurs qualifiés détenant une formation en demande soit d'au moins 70 %</i>	7
<i>6. Maintenir annuellement à un minimum de 65 % la part des personnes de moins de 35 ans dans l'ensemble des admissions</i>	7
<i>7. Contribuer, de concert avec les acteurs économiques et territoriaux, à l'essor des régions du Québec par l'immigration permanente et temporaire</i>	7
<i>8. Continuer à favoriser la diversité du mouvement migratoire en provenance des différentes régions du monde pour soutenir le dynamisme économique du Québec ainsi que la vitalité du français</i>	8
Autres considérations	8
Conclusion	8
ANNEXE	9
<i>Résumé de l'étude du CPQ sur l'immigration et la prospérité</i>	9



Le CPQ a pour mission de s'assurer que les entreprises disposent au Québec des meilleures conditions possibles – notamment en matière de capital humain – afin de prospérer de façon durable dans un contexte de concurrence mondiale.

Point de convergence de la solidarité patronale, il constitue, par son leadership, une référence incontournable dans ses domaines d'intervention et exerce, de manière constructive, une influence considérable visant une société plus prospère au sein de laquelle l'entrepreneuriat, la productivité, la création de richesse et le développement durable sont les conditions nécessaires à l'accroissement du niveau de vie de l'ensemble de la population.

Conseil du patronat du Québec –
Août 2016

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
3e trimestre 2016

Commentaires du Conseil du patronat du Québec (CPQ) sur *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019*

Août 2016

Introduction et commentaires généraux

Le CPQ est heureux de participer à la consultation sur *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2017-2019*¹. Comme acteur économique et social soucieux d'optimiser l'apport de l'immigration au développement de notre société, le CPQ considère que cet exercice revêt une grande importance étant donné, notamment, le contexte démographique et économique au Québec.

Le CPQ s'intéresse à l'immigration, en particulier sous l'angle économique, même s'il reconnaît que cette question est plus large. La disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée représente l'un des principaux enjeux préoccupants pour les employeurs du Québec que nous représentons, et l'immigration constitue sans contredit l'une des réponses à cette préoccupation. En effet, nous estimons que l'immigration peut générer des effets économiques, sociaux et culturels très enrichissants, tant pour notre société que pour la personne immigrante elle-même. Notons que le CPQ a toujours contribué au débat sur l'immigration au Québec au moyen de mémoires soutenus devant des commissions parlementaires et de prises de position. En outre, une étude étoffée² portant sur la contribution de l'immigration économique à la prospérité du Québec a été publiée en décembre 2015 dans le cadre de la Campagne PROSPERITE.QUEBEC mise sur pied par le CPQ. Nous y ferons référence à l'occasion. Un résumé des principaux constats et recommandations de cette étude se trouve également en annexe et fait partie intégrante du présent mémoire.

En général, plusieurs recherches démontrent clairement les répercussions positives de l'immigration de travailleurs qualifiés sur les activités d'innovation et sur l'entrepreneuriat, surtout dans les domaines de la science et des technologies. De plus, les entreprises exploitées par des immigrants auraient tendance à exporter davantage que celles exploitées par les natifs. Ces résultats dépendent fondamentalement des caractéristiques socio-économiques des immigrants, du contexte spécifique du pays d'accueil, ainsi que de la qualité et de la rapidité de leur intégration.

Dans l'ensemble, nous accueillons favorablement la vision et les grandes orientations présentées dans le cahier de consultation. Nous présentons dans ce qui suit nos commentaires plus explicites sur ces orientations.

¹ Cahier de consultation réalisé par la Direction de la planification, de la recherche et des statistiques du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, juin 2016.

² Conseil du patronat du Québec. *L'immigration économique, un riche potentiel de prospérité pour le Québec*, 2015, disponible au : <https://www.cpq.qc.ca/publications/dossiers/immigration-economique-etude-sur-la-prosperite-3>

Commentaires sur les orientations gouvernementales

1. Stabiliser les niveaux d'immigration à 51 000 personnes immigrantes admises pour les deux premières années, puis les augmenter légèrement au cours de la troisième année pour atteindre 52 500 en 2019

Le nombre d'immigrants admis a diminué toutes les années depuis 2013, passant de 55 044 en 2012 à 49 024 en 2015³. Une stabilisation des niveaux d'immigration à 51 000 immigrants signifierait donc une hausse du nombre d'immigrants admis comparativement à 2015. Toutefois, vu les besoins de main-d'œuvre au Québec, il serait important de voir une hausse d'immigrants admis dès 2016. La cible de 52 500 personnes en 2019 pourrait être plus élevée.

Évidemment, il est difficile de discuter de niveaux d'immigration sans parler d'intégration sur le marché du travail. Le Québec a encore beaucoup de travail à accomplir pour mieux intégrer ses immigrants afin que l'expérience de l'immigration soit un succès, tant pour la personne immigrante elle-même que pour sa société d'accueil. Rappelons qu'au Québec, malheureusement, le taux de chômage des immigrants arrivés depuis moins de cinq ans est trois fois plus élevé par rapport à celui des personnes nées au Canada, alors que ce ratio était moins de deux fois et demie en moyenne au Canada⁴. Certains progrès ont été réalisés récemment et le taux d'emploi chez les immigrants a augmenté comme l'indique le cahier de consultation. De plus, le taux de chômage diminue avec la durée de présence au Québec.

Du travail reste à faire. Hormis les orientations gouvernementales qui peuvent contribuer à améliorer davantage la situation, plusieurs pistes peuvent être explorées, sur lesquelles nous reviendrons plus loin.

Une autre problématique à laquelle il faut s'attaquer est celle de la rétention des immigrants au Québec. Le quart des travailleurs qualifiés admis entre 2004 et 2013 n'était plus au Québec en 2015. Le taux de rétention est encore beaucoup plus faible pour la catégorie gens d'affaires.

2. Accroître progressivement la part de l'immigration économique pour atteindre 63 % en fin de période

Il faut noter que la part de l'immigration économique était de 66,6 % en 2014 et de 67 % en 2013. La cible de 63 % représente donc une diminution qui nous semble préoccupante. Il faut souligner cependant que 2015 était une année hors du commun. En effet, le Québec a accueilli près de 3 000 réfugiés de plus qu'à l'habitude. Ces réfugiés supplémentaires constituent environ 6 % de tous les immigrants accueillis en 2015.

En 2011, le CPQ souhaitait qu'une part de 65 % de l'immigration économique soit un minimum pour la période 2012-2015. Ce même souhait reste en vigueur.

Dans un autre ordre d'idées, il serait intéressant que le nombre d'immigrants-investisseurs admis chaque année augmente vu leur grand impact positif sur l'économie québécoise. De plus, des mesures devraient être mises en place pour augmenter le seuil de rétention de ces immigrants qui est actuellement sous le seuil de 30 % et pour augmenter davantage ainsi l'impact de cette catégorie d'immigrants. À ce sujet, rappelons que le ministre, par entente, peut déléguer, en tout ou en partie, les pouvoirs qui lui sont conférés

³ http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Portraits_categories_2011-2015.pdf, p. 9.

⁴ Conseil du patronat du Québec. *Bulletin de la prospérité du Québec 2014*. En se basant sur des données de Statistique Canada, <https://www.cpq.qc.ca/publications/bulletin-de-la-prosperte-du-quebec>

par la *Loi sur l'immigration* à un autre ministre ou à un organisme de l'administration gouvernementale au sens de la *Loi sur l'administration publique* (chapitre A-6.01). Ainsi, comme le CPQ l'a avancé dans son *Étude sur la prospérité*, par exemple, Investissement Québec pourrait davantage aider le MIDI dans l'analyse des dossiers des immigrants-investisseurs pour accélérer le processus et faire les bons choix économiques. C'est là un exemple d'une bonne utilisation possible de ressources existantes. Nous croyons aussi que des efforts doivent être déployés non seulement pour attirer les entrepreneurs et les investisseurs-immigrants, mais aussi pour les retenir en sol québécois par des programmes d'accompagnement, entres autres.

3. Augmenter à au moins 40 % en 2019 la proportion de personnes immigrantes de 18 ans et plus sélectionnées, de la sous-catégorie des travailleurs qualifiés, et ayant un statut de travailleur temporaire au Québec au moment de leur sélection ou d'étudiant étranger

Cette orientation est fortement encouragée par le CPQ. Ces immigrants possèdent déjà une bonne connaissance de la société québécoise et s'y intégreront plus facilement. Comme le gouvernement le fait depuis des années, il est important de continuer de regarder du côté des travailleurs temporaires et des étudiants étrangers, qui constituent un bassin de travailleurs intéressants s'adaptant plus facilement au marché du travail.

Le CPQ croit que l'immigration temporaire constitue non seulement une avenue efficace pour répondre aux besoins de main-d'œuvre pressants et ponctuels des entreprises, mais également une source privilégiée de résidents permanents. Dans ce sens, nous considérons qu'il faudrait investir plus dans l'attraction des travailleurs étrangers dont le Québec a besoin, et aussi dans la facilitation de leur établissement au Québec de façon permanente. Ce sont, en général, des travailleurs dont les qualifications sont recherchées partout dans le monde. De plus, ce sont des candidats dont les chances d'intégration dans la société et sur le marché du travail au Québec sont beaucoup plus élevées que celles d'autres candidats. Les besoins du marché du travail peuvent être à différents niveaux et ne sont pas nécessairement toujours reliés à un niveau donné de diplomation postsecondaire.

L'attraction et la rétention des étudiants étrangers constituent un autre volet à considérer pour l'établissement durable de talents stratégiques qui contribuent à la prospérité et à la diversité. Les étudiants étrangers qui ont une bonne connaissance de la société québécoise sont plus susceptibles de s'y intégrer⁵. Dans le même ordre d'idées, une façon d'encourager les universités à attirer davantage des étudiants étrangers serait de leur permettre de garder une plus grande partie des droits de scolarité qui y sont rattachés et d'étendre le dé plafonnement des droits de scolarité des étudiants étrangers à l'ensemble des disciplines. Il serait important que le passage au statut de résident permanent des travailleurs étrangers temporaires et étudiants étrangers demeure facilité, comme c'est actuellement le cas avec le Programme de l'expérience québécoise (PEQ), lequel, rappelons-le, est très apprécié et fonctionne plutôt bien.

⁵ Selon une étude de Montréal International réalisée en 2015, 51 % des étudiants internationaux souhaiteraient rester au Québec à la fin de leurs études. Or, seulement 19 % d'entre eux ont déposé, en 2014, une demande d'immigration. À cet égard, il faudrait établir des stratégies pour les retenir davantage.

4. Fixer à un minimum de 85 % la proportion des adultes de la sous-catégorie des travailleurs qualifiés qui déclarent connaître le français à l'admission

Le CPQ considère comme prioritaire la connaissance du français pour les immigrants dans la catégorie des travailleurs qualifiés. Les employeurs voient d'ailleurs la non-connaissance de la langue comme un obstacle à l'embauche de travailleurs immigrants. Un discernement est cependant toujours de rigueur. Il est important que la connaissance du français ne devienne pas un obstacle à l'attraction d'immigrants ayant des compétences dont le Québec a besoin. Si un candidat possède toutes les compétences requises, le fait qu'il ne connaisse pas le français ne devrait pas l'exclure.

Les entreprises pourraient contribuer également aux efforts de francisation ; toutefois la réalité propre à chacune d'elles et aux différents secteurs ainsi que leur contexte concurrentiel respectif devraient être pris en compte. De plus, les entreprises devraient avoir les ressources nécessaires pour le faire. Dès lors, nous encourageons le gouvernement à appuyer les initiatives de francisation d'employeurs au sein de leur entreprise en s'assurant, comme le recommande la commission Robillard, de bien évaluer les objectifs et l'atteinte de résultats mesurables.

5. S'assurer que la proportion des candidates et des candidats sélectionnés dans la sous-catégorie des travailleurs qualifiés détenant une formation en demande soit d'au moins 70 %

Nous souscrivons à cette orientation. Il est important de lier l'immigration aux besoins du marché du travail. Il faut aussi être assez souple pour s'assurer que la sélection de candidats s'ajuste à la réalité des entreprises québécoises.

Conséquemment, le CPQ encourage très fortement la simplification et l'accélération des procédures de reconnaissance de compétences et d'équivalence de diplômes délivrés à l'étranger. Ainsi, les immigrants pourraient contribuer pleinement à l'activité économique du Québec. Il est aussi très important de faciliter l'intégration des travailleurs immigrants aux ordres professionnels québécois.

6. Maintenir annuellement à un minimum de 65 % la part des personnes de moins de 35 ans dans l'ensemble des admissions

Sachant que les immigrants plus jeunes ont plus de chances de s'intégrer au marché du travail, nous sommes d'accord avec cette orientation. Il faut savoir cependant que, pour certaines catégories d'immigrants, l'âge est un critère moins important. Pensons notamment aux immigrants-investisseurs, aux immigrants-entrepreneurs et aux travailleurs temporaires.

7. Contribuer, de concert avec les acteurs économiques et territoriaux, à l'essor des régions du Québec par l'immigration permanente et temporaire

Le CPQ encourage le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion à aider les entreprises de toutes les régions du Québec à combler leurs besoins de main-d'œuvre à l'aide de l'immigration. Cela permettra aux entreprises québécoises d'avoir une main-d'œuvre qualifiée et de rester compétitives sur les marchés mondiaux. Une réflexion devrait par ailleurs avoir lieu sur les mesures qui pourraient être mises en place pour favoriser l'établissement des immigrants en région.

8. Continuer à favoriser la diversité du mouvement migratoire en provenance des différentes régions du monde pour soutenir le dynamisme économique du Québec ainsi que la vitalité du français

Nous sommes d'accord avec cette orientation. Une diversité du mouvement migratoire permet une immigration plus réussie. Les principes directeurs devraient toujours être en lien avec l'accès à une main-d'œuvre qualifiée et compétente et les possibilités d'intégration des immigrants.

Autres considérations

Comme nous l'avons mentionné précédemment, le Québec a encore du travail à accomplir pour mieux intégrer ses immigrants afin que l'expérience de l'immigration soit un succès, tant pour la personne immigrante elle-même que pour sa société d'accueil.

À ce sujet, plusieurs pistes supplémentaires peuvent être explorées. Tout d'abord, une réflexion sur la grille de sélection des travailleurs qualifiés qui sous-tend le système de sélection afin qu'elle permette réellement de sélectionner les meilleures candidatures en regard des besoins de main-d'œuvre, et en fonction des exigences du marché du travail québécois. Les candidats sélectionnés en vertu du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) doivent satisfaire à une série de conditions plutôt qu'avoir à se qualifier à la grille de sélection. Vu que ce programme existe maintenant depuis plusieurs années, il serait intéressant d'avoir une évaluation de ses résultats comparativement à ceux du programme régulier de sélection des travailleurs qualifiés. À la lumière de cette évaluation, à la place de la grille, pourraient être analysés des « profils types génériques » de personnes immigrantes qui seraient fondés sur leurs capacités réelles à s'intégrer au marché du travail.

Par ailleurs, de façon générale, il est essentiel de tenir des activités de sensibilisation et de formation/information incluant toutes les parties, y compris les employeurs, pour contribuer à l'atteinte de meilleurs résultats en matière d'intégration économique des immigrants. Un sondage effectué dans le cadre de notre étude sur l'immigration révèle que les dirigeants d'entreprise participent peu aux différents programmes d'intégration comme, entre autres, ceux offerts par Emploi-Québec avec un taux de participation ne dépassant pas 5 %. Le programme Interconnexion de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain fait un peu mieux avec 20 %. La raison principale citée pour la non-participation est le manque d'information sur l'existence ou le fonctionnement de ces programmes (68 % et 76 % respectivement). Il serait important de promouvoir et de faire connaître davantage les programmes d'accompagnement et d'intégration en entreprise. Dans ce même sondage, les entreprises ont souhaité un accompagnement pour évaluer les compétences, une grille comparative des diplômes obtenus à l'étranger et un site web de services-conseils thématiques dédiés aux employeurs.

Conclusion

Les orientations du gouvernement, selon le CPQ, s'engagent dans la bonne voie. Si nous voulons que l'immigration contribue davantage à la prospérité du Québec, l'intégration économique est un ingrédient de base et, pour y parvenir, il faudrait travailler autant en amont qu'en aval. Ces orientations, de concert avec la nouvelle Loi et la nouvelle politique d'immigration, contribueront à l'atteinte de cet objectif.

ANNEXE

Résumé de l'étude du CPQ sur l'immigration et la prospérité

L'étude du CPQ intitulée *L'immigration économique, un riche potentiel de prospérité pour le Québec* a porté sur la contribution de l'immigration économique (travailleurs qualifiés, entrepreneurs et investisseurs) à la prospérité du Québec. Elle s'est appuyée sur plusieurs recherches et analyses sur l'immigration économique, ainsi que sur des statistiques officielles portant sur ce type d'immigration et ses impacts. De plus, trois exercices de sondage séparés ont été entrepris, de manière à circonscrire un ensemble d'opinions relatives aux enjeux économiques de l'immigration ainsi qu'aux programmes susceptibles d'y contribuer.

En général, plusieurs recherches démontrent clairement les répercussions positives de l'immigration de travailleurs qualifiés sur les activités d'innovation et sur l'entrepreneuriat, surtout dans les domaines de la science et des technologies. De plus, les entreprises exploitées par des immigrants auraient tendance à exporter davantage que celles exploitées par les natifs.

Ces résultats dépendent fondamentalement des caractéristiques socio-économiques des immigrants, du contexte spécifique du pays d'accueil, ainsi que de la qualité et de la rapidité de leur intégration. Un mauvais appariement des besoins économiques avec les types d'immigrants reçus peut être carrément néfaste, aussi bien pour ces immigrants que pour le pays qui les reçoit. Une politique novatrice en matière d'immigration devrait être combinée à des politiques visant l'intégration socio-économique des immigrants afin qu'ils puissent contribuer à l'économie à leur plein potentiel et que leurs qualifications soient reconnues à leur juste valeur.

Le CPQ a soumis également plusieurs recommandations générales et spécifiques à chacun des trois programmes, pour améliorer l'apport déjà appréciable de cette immigration. À titre d'exemples pour ce qui est des recommandations générales afin d'optimiser l'apport de l'immigration, notons :

- effectuer un meilleur appariement entre les objectifs de développement économique du Québec et les programmes offerts ;
- renforcer le dialogue actif et systématique entre tous les acteurs du domaine de l'immigration ;
- s'attaquer de front et énergiquement au problème récurrent des retards de traitement des demandes ;
- s'inspirer des meilleures pratiques dans le monde pour éliminer les irritants des programmes existants.

Pour ce qui est des travailleurs qualifiés, les recommandations du CPQ, dans son étude, sont essentiellement les suivantes :

- améliorer l'arrimage entre les compétences des nouveaux arrivants et les besoins du marché du travail ;
- améliorer les processus de reconnaissance des compétences et des diplômes acquis à l'étranger ;
- bien informer les personnes immigrantes des valeurs de la société d'accueil québécoise, entre autres, l'égalité des sexes et la laïcité des institutions publiques, et y adhérer pour une intégration harmonieuse.

Pour les immigrants-entrepreneurs :

- renforcer la collaboration entre le MIDI et les ministères et les organismes à vocation économique pour établir des objectifs économiques communs et y arrimer les programmes ;
- impliquer des tiers pour accompagner ces immigrants et les aider à élaborer des projets d'affaires viables au Québec, à l'instar du rôle que jouent présentement les intermédiaires financiers pour les investisseurs ;
- raccourcir les délais entre la soumission du projet d'affaires et sa concrétisation.

Pour les immigrants-investisseurs :

- mettre en place des mesures visant la rétention des immigrants-investisseurs au Québec, qui ne dépasse pas actuellement le seuil de 30 % ;
- accroître la transparence et l'objectivité des décisions ;
- organiser périodiquement des rencontres de travail entre les ministères, les organismes responsables de l'immigration économique et les autres parties prenantes pour repenser le design du programme en fonction de la nouvelle réalité internationale, des objectifs économiques (vision, plan stratégique, vigie, critères et sommes requises, efficacité du processus, rétention, impacts économiques) et des contraintes financières du Québec, de manière à accroître les impacts économiques et sociaux des programmes en place.



WWW.CPQ.QC.CA

Conseil du patronat du Québec
1010, rue Sherbrooke Ouest, bureau 510
Montréal (Québec) H3A 2R7

Téléphone : 514 288-5161
ou 1 877 288-5161
Télécopieur : 514 288-5165

www.cpq.qc.ca